de DIX lignes ou moins.

Abonnements pour l'adoption des annonces—Les artisans et personnes tenant magasins de détail, $60; les Banques, Compagnies d'Assurances et autres institutions publiques, $60; les agents pour navires, bâtimens et bateaux à vapeur, ou les maisons de commerce faisant la commission, $80.

Les Annonces des mariages et de décès, les articles pour appeler l'attention du public à des ventes d'immeubles, biens meubles, les articles signés par les passagers, les annonces de bénéfice &c. &c., devront payer au taux des annonces ordinaires.

Les Annonces qui ne doivent paraître que par intervalles paieront $1 par carré pour chaque insertion.

Les Annonces en articles d'une nature personnelle, lorsqu'ils pourront être admis, paieront le double du prix des annonces ordinaires et d'avance.

Une Deduction de 25 pour cent sera faite aux encanteurs, aux shérifs, aux Rég. des Testamens, et aux Marshals, sur les annonces de ventes d'immeubles; et de dix pour cent sur les annonces de ventes de biens meubles.

Les Annonces qui sortiront de la ligne ordinaire des affaires d'un abonné à l'année, telles que ventes à l'encan par autorité de justice, ventes de plantations et habitations, esclaves marrons, animaux épaves ou égarés &c. &c., lui seront portées en compte séparé et aux prix ci-dessus énoncés.

Les Annonces qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois et devront être payées en conséquence de cette disposition.

Aucune Annonce de faillite sera publiée, à moins que le prix de l'insertion n'ait été payé d'avance, ou qu'il y ait un répondant.

Les Theatres et autres endroits ouverts pour l'amusement du public, faisant insérer chaque jour de nouvelles annonces, pendant la saison des plaisirs, paieront $150.

Les Annonces de candidature à des emplois public et toutes annonces d'une nature politique, paieront le double du prix ordinaire.

POUR BATON-ROUGE et les ports intermédiaires.
Le steamer neuf et élégant **BRILLIANT**, capitaine Th. Clark, partira pour Bâton-Rouge et tous les ports intermédiaires, les Mercredi et Samedi de chaque semaine, à 8 heures du matin, et partira de Bâton-Rouge, les Jeudi et Lundi, à la même heure.

Le Brilliant prendra le frêt pour la côte, aller et retour, dans la cale seulement. Par cet arrangement, les passagers peuvent être sûrs de faire un voyage aussi prompt qu'agréable, de jour, sans se trouver à bord d'un bateau dont le pont est encombré de marchandises et de balles de coton.

Le frêt devra nécessairement être mis à bord les Lundi, Mardi et Vendredi, car il n'en sera pas reçu les jours de départ du bateau. Le frêt des marchandises mises à bord dans le cours du passage, sera exigé d'avance des chargeurs, lorsque le consignataire ne se trouvera pas à bord.

Les marchandises débarquées sur les plantations, le seront au risque des propriétaires.—Pour frêt ou passage, s'adresser à bord du Brilliant.

N. B.—Aucune dette ne sera payée par le Brilliant, à moins qu'elle n'ait été contractée par ordre du capitaine. 9 nov—6m

Nouvelle ligne de paquebots pour New-York.

LE jour de départ est fixé, pour toute la saison, au Lundi, de quinzaine en quinzaine, que le navire soit chargé en plein ou sur lest.

Navire Orleans	capit. S. Sears,	599 tonneaux		27 nov.
Alabama	" C. C. Berry, 478	"		11 déc
Arkansas	" E. J. Dennis 627	"		25 "
Saratoga	" W. Hathaway 542	"		8 janv.
Nashville	" D. Jackson, 540	"		22 "
Kentucky	" J. Banker, 630	"		5 févr

Ces navires sont tous de 1ère. classe, doublés et chevillés en cuivre; construits à New-York pour ce service, ils ne calent que peu d'eau et passent la barre sans y être retenus. Des capitaines ont tous, une grande expérience de la mer et les navires sont remorqués soit en descendant soit en remontant le fleuve. Les emménagemens sont fort beaux et les provisions abondantes. Le prix du passage à la chambre est de $90 sans y comprendre vins ou liqueurs. Il n'est fourni aux officiers du bâtiment ou à l'équipage aucune liqueur ou boisson spiritueuse. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
FRANKLIN AMES & Co.
No. 48 rue du Camp.

N. N. Les bâtimens ne sont point responsables de la casse des verreries, poteries, marbres ou granit; de la rouille du fer ou de l'acier; ni de la perte de tout paquet ou ballot, à moins qu'un connaissement en règle n'ait été signé par les agents. 11 nov—2?m

POUR GALVESTON.
La goëlette LA BRUCE, fin voilier, doublée en cuivre, Capt. A. Robbins, ayant la plus grande partie de sa charge, partira sous peu pour le port ci-dessus nommé.
Pour le frêt ou passage, s'adresser à bord vis-à-vis de la rue St. Pierre, ou à
SAM. RICKER & Co,
15 dec 36 rue du Camp.

POUR LA HAVANE.
Le brick RINGLEADER, fin marcheur, Capt. Hoffman, partira pour le port ci-dessus, Mardi 19 du courant. Il peut prendre encore, 200 barils pour compléter son chargement, et loger agréablement 14 passagers. S'adresser au Capitaine à bord ou à
15 dec R. GRONING & Co.

POUR LIVERPOOL.
Le navire TACITUS, classé A. 1, capitaine Russell, ayant une partie de son chargement engagée, et allant à bord, vis-à-vis la Presse à Coton d'Orléans. Pour le reste du frêt ou passage, s'adresser à bord ou à GEORGE GREEN,
14 déc 60, rue du Camp.

POUR LA HAVANE.
Le navire FRANKLIN, classé A. 1, capitaine Burgess, désire environ 400 balles de coton, pour compléter son chargement. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
BAILEY & ABBOTT,
14 déc 14, rue Bienville.

A FRETER.
LA Superbe goëlette MOGUL, du port de 190 tonneaux S'adresser à
13 dec. L. H GALE.

POUR NEW-YORK.
Le beau navire neuf, NEW LONDON capitaine Venneaud, est prêt à recevoir du frêt pour le port sus-nommé, et sera de suite expédié, pour frêt ou passage, s'adresser à
13 déc L. H. GALE.

A FRETER.
La barque fine voilière, CAMBRIDGE, capitaine Thag, est prête à recevoir son chargement, s'adresser au capitaine ou à
13 déc GRONING & Co.

POUR CHARLESTON (S. C.)
Le brick Edward, classé A 1, capitaine Ellery, est en chargement au-dessus de la cale, et partira pour le dit port, la semaine prochaine. Pour frêt d'environ 20 boucauds ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à
BAILEY & ABOTT,
13 déc 14, rue Bienville.

A VENDRE.
La goëlette H. HYLEGER, du port d'environ trente deux tonneaux, ci-devant goëlette Henriette de ce port et dernièrement prise par la goëlette de guerre texienne Brutus. La goëlette H. a été construite à la Nouvelle Orléans depuis quelques années avec les meilleurs matériaux. JOHN G. ROWLAND,
13 déc 47, Vieille Levée.

POUR LE HAVRE.
Le navire MICHIGAN, peut loger agréablement 10 à 15 passagers. Pour les conditions, s'adresser au capitaine Sturgess à bord, ou à
H. C. CAMMACK & CO
11 dec Allée de Banque.

POUR LIVERPOOL—Le navire neuf fin voilier HURON, capitaine Boardman, ayant la majeure partie de son chargement engagé et sera de suite expédié. Pour la balance du frêt ou passage, s'adresser à L. H. GALE.
7 dec 93, rue de la Commune.

POUR LIVERPOOL.
Le beau navire A I, JEFFERSON, capitaine Mason, a besoin de l'équivalent de 350 balles de coton pour compléter son chargement. Pour frêt duquel, s'adresser à
BRANDER, M'KENNA & WRIGHT.
7 dec ou à BAILEY & ABBOTT.

POUR SAVANNAH—La goëlette, CALLAO, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, et allant à bord, partira sous peu. Pour le reste de frêt, ou passage, s'adresser à bord ou à WOOD & SIMMONS,
6 dec 22, rue Poydras.

POUR PENSACOLE.
La goëlette David Moss est prête à recevoir son chargement, et partira incessamment. Pour frêt s'adresser à HEFFORD & SORGENFREY,
5 dec No. 34 rue de la Commune.

A VENDRE OU A FRETER
Pour Tampico ou tout autre port du Mexique, la belle goëlette WATER-WITCH, capitaine Dupeire. S'adresser pour les conditions à
A. CAPDEVIELLE & Co.
5 dec 19, rue Toulouse.

POUR LIVERPOOL—Le navire BENGOR, classé A1, de marche supérieure, commandé par le capitaine Dyer, partira le ... courant, et peut agréablement loger trois passagers pour les conditions, s'adresser à
BAILEY & ABBOTT,
5 dec 14, rue Bienville.

POUR LIVERPOOL—Le navire ELIZA WARWICK, classé A1, capitaine Welch ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour le reste du frêt, s'adresser à GEORGE GREEN,
4 dec 60, rue du Camp.

POUR BORDEAUX (Directement.)
Le navire MORO-CASTLE, partira le 20 du courant fixe, il a encore besoin de 180 balles de coton pour compléter son chargement. Pour frêt ou passage, à P. BORDELAIS & BLANCAND,
4 dec—10 122, rue St. Pierre.

POUR LIVERPOOL.
LE navire MOUNT VERNON, classé A. 1, commandé par le capitaine Batchelder, ayant une bonne partie de son chargement engagée, partira dans peu de jours. Pour le reste, s'adresser à
GEORGES GREEN,
1er dec. No. 60, rue du Camp

POUR LIVERPOOL.
Le navire TALLAHASSEE, capt. Manny
Pour frêt ou passage, s'adresser à
H. C. CAMMACK & Co,
Bank Alley.

POUR GALVESTON (Texas.)
La goëlette GEROW, fine voilière, capitaine ... Mony, ayant une partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour le reste de frêt s'adresser à JAMES REED & Co.
No 88 Rue de la Commune, ou à
L. H. GALE.

DEMANDE DE DOUBLONS par
14 déc R. GRONING & Co

CUIVRE & GRAISSE.—200 barils porc, mess et ... 316 barillets graisse; en débarquement du ... Chancellor et à vendre par
FORSYTH & LEMERICK.
4 dec No. 13 Rue des Magasins.

PORC—100 barils mess porc, 20 do. mess M. O. ... do. prime, 50 do. convenable aux habitations, ... et à vendre par
FORSYTH & LEMERICK.
No. 130 rue des Magasins.

A VENDRE—La goélette HELEN, bien connue, et telle qu'elle se trouve maintenant amarrée, vis à vis du ferry, du port de 98 tonneaux. Cette goélette est en bon état, et n'est vendue, que parce que son propriétaire n'en a plus de besoin.
Si elle n'est pas vendue avant le 21 du courant, elle sera exposée en vente le même jour, à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St-Louis, par M. Barnett Sr. encanteur.
L'acte de vente sera passé par devant M. L. T. Caire not. pub., aux frais de l'acquéreur. Conditions au moment de la vente.
L'inventaire peut être vu, au no. 160, rue de Chartres. 19 dec—3

POUR LA HAVANE—La goëlette fine voilière DORIC, capitaine Jones, partira sous peu. Pour frêt ou passage, s'adresser à
19 dec R. GRONING & Co.

POUR ST. YAGO DE CUBA.—La goëlette fine voilière CAPITAL, capt. Wendfield, ayant les deux tiers de son chargement engagé, partira positivement samedi prochain. Pour le reste de frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
19 déc R. GRONING & Co.

POUR NEW YORK—(Nouvelle ligne.) Partant demain 20 du courant—Le navire ARKANSAS, capitaine Dennis, recevra du frêt jusqu'à ce soir, et partira le jour, ci dessus fixé. Pour frêt de 100 balles de coton, ou l'équivalent, ou passage, s'adresser à bord en face du marché aux légumes, ou à FRANKLIN, AMES & Co.
19 dec 48, rue du Camp.

POUR LA MOBILE—La goëlette fine voilière MARIA, partira demain soir, et peut prendre 100 barils sur le pont. S'adresser à E. & J. ANDREWS,
19 dec 24, rue Gravier

POUR LE HAVRE—La barque LOUISIANA, classée A. 1. fine voilière, capitaine G. Thore, ayant tout son chargement engagé, partira le 29 du courant. Pour passage seulement, s'adresser à LEVI H. GALE.
19 dec 93, rue de la Commune.

POUR PHILADELPHIE
LA barque HERCULES, capitaine James Marks, ayant la moitié de son chargement engagé, partira sous peu. Pour le reste du frêt, ou pour passage, s'adresser à bord, vis-à-vis le marché aux légumes ou à JAMES REED & Co.
19 déc No. 88 rue de la Commune.

POUR LIVERPOOL.
Le navire Margaret, classé A. 1., capitaine King, partira sous peu de jours. Pour passage seulement, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, vis à vis le marché aux légumes ou à
LEVI H. GALE,
18 déc rue de la Commune No. 93

POUR NEW-YORK,
Le navire George Gabot, classé A. 1., fin voilier, commandé par le capitaine Blackler, amarré près de la presse à coton d'Orléans, partira sous peu pour le port ci-dessus. Peur le reste du frêt ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à L. H. GALE,
18 déc rue de la Commune No. 93

POUR LIVERPOOL,
Le navire Europe, fin voilier, capitaine Drummond, partira sous peu. Pour frêt de 250 balles de coton, ou pour passage, s'adresser à
LEVI H. GALE,
18 déc rue de la Commune No. 93

POUR LE HAVRE—Le navire FRANKLIN, classé A. 1. fin voilier, capitaine Burgess, partira le 25 du courant. Pour frêt d'environ 150 balles de coton, s'adresser à
BAILEY & ABBOTT,
18 dec 14, rue Bienville.

POUR NEW-YORK.
Le navire Hobart, classé A. I, doublé et chevillé en cuivre, commandé par le capitaine Landen, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour frêt ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord au capitaine, vis-à-vis du chemin de fer Pontchartrain, ou à
W. C. TOMPKINS,
16 déc 49, rue du Camp.

POUR LIVERPOOL.
Le navire Rathelia, classé A. 1., capitaine Thompson, ayant la majeure partie de son chargement engagée, et allant à bord vis-à-vis la rue St-Joseph, et partira sous peu. Pour le reste du frêt, s'adresser à GEORGE GREEN,
16 déc 60, rue du Camp.

POUR LA HAVANE
LA goëlette américaine MOTTO, capitaine Jaureguiberry. pour frêt ou passage, s'adresser à CAPDEVIELLE & Co.
16 déc No. 19, rue Toulouse.

POUR PHILADELPHIE—La belle goëlette paquebot JAMES W. CADWELL, capitaine Noyes, ayant la plus grande partie de sa chargement engagée, partira sous le plus bref délai. Pour le reste de son frêt ou passage, s'adresser à bord ou à JOHN G. ROWLAND.
16 déc 47, Vieille Levée.

A LOUER—Une partie du magasin no. 45, rue de la Douane, avec privilèges commun. Ce magasin est on ne peut plus convenable pour la vente en gros de bottes, souliers etc.
23 nov

A LOUER.
Le beau bureau rue Gravier, convenable pour un courtier en coton; s'adresser à
ROBINSON & CO.
20 nov 45 rue du Camp.

RAOUL ADAM a l'honneur d'informer les Dames de la Nouvelle Orléans, qu'il vient d'ouvrir son magasin de nouveautés, rue Royale au coin de celle de Toulouse, maison de M. Ducatel. 17 nov

MAGASIN DE MODES.
MADAME Vve. FEUMELAU ayant confectionné les modes chez madame E. Lefebvre, a l'honneur d'informer le public et les personnes qui chez madame Lefebvre l'ont honorée de leur confiance, qu'elle vient d'ouvrir à l'encoignure des rues Chartres et Toulouse, un magasin de modes et nouveautés en tout genre. 28 nov—15,3ps.

A VENDRE en gros par Raoul Adam, rue Royale coin Toulouse;
Bombasine noire surfine,
Mérinos français, couleurs et noirs, Mousseline de laine; Grand assortiment fichus et shalls laine 3/4, 4/4, 5/4, Chales, Fourrures, Palatines, &c.
Chaussons d'hommes, blancs, bleus, mêlés;
Bas bleus, blancs et noirs; Bretelles;
Gants de peau; Broderies de Paris;
Boites à musique petites; Porcelaine assortie, assiettes, plats, déjeuners et pistolets;
Chandeliers plaqués, do. ordinaires;
Ciseaux ordinaires et fins, Soieries noires;
Manteaux couleur et deuil pour dames et enfants.
17 nov—15

AVIS—La société qui existait entre les soussignés, sous la raison de Lilly et Ferguson, est dissoute à dater de ce jour par consentement mutuel.
JAMES LILLY,
HERBERT Q. FERGUSON.
Tous ceux qui doivent à la dite société sont, en conséquence, priés de venir faire un réglement immédiat, et ceux qui ont des réclamations contre eux voudront bien les présenter sans délai, au no. 76, rue de la Douane.
Nelle Orléans, le 20 nov. 1837. 22 nov—1m

PAROISSE ST.-JACQUES—Cour des Preuves—Succession de feu J. P. V. Dauphin—En vertu d'un décret de l'honorable Cour des Preuves de la paroisse St.-Jacques, j'exposerai en vente publique et à l'encan, sur les lieux, mercredi le troisième jour du mois de janvier prochain, à dix heures du matin, toutes les propriétés mobilières et immobilières dépendant de la succession de feu Mr. P. J. V. Dauphin, décédé ab intestat dans cette paroisse St.-Jacques, savoir:
1o. Un terrain situé dans cette paroisse St.-Jacques, rive gauche du Mississipi, à vingt lieues environ de la Nouvelle-Orléans, ayant un demi-arpent de face au fleuve sur quatre arpents de profondeur, borné par en haut par la propriété de Joseph Landry, et par en bas ainsi que dans la profondeur, par la Ferme-Modèle, avec les bâtisses qui sont dessus, circonstances et dépendances.
2o. Trois Esclaves nommés Roufous, nègre âgé de 27 ans;
Egger, négresse blanchisseuse et repasseuse, âgée de 45 ans;
Et James, nègre créole de 60 ans
3o. Divers Objets mobiliers.
Conditions de la vente: tous les effets mobiliers payables le 1er. de février mil huit cent trente-huit.
Le terrain, avec ses dépendances, ainsi que les esclaves, payables un tiers le 1er. février mil huit cent trente huit, un tiers le 1er. février mil huit cent trente neuf et un tiers le 1er. février mil huit cent quarante.
Le tout en billets endossés à la satisfaction de l'administrateur de la succession, avec hypothèque spéciale et privilège sur la terre et les esclaves jusqu'à parfait paiement.—Les actes de vente seront passés par le juge de cette paroisse aux frais des acquéreurs.
5 déc—24 L. M. TANEY, juge.

LES soussignés reçoivent par les navires Rubicon et Hilah, un grand assortiment d'articles, tels que:
Porcelaine, cristaux, argenterie, plaqués bronzes, meubles, tableaux, objets d'étrennes et de fantaisies, etc. Ils invitent les dames et messieurs qui veulent bien les honorer de leur patronage à visiter leur magasin, situé rue de Chartres No. 49.
21 nov V. & O. VIGNAUD.

RECUES par le navire Vicksburg, de New-York, 15 caisses de chapeaux pour hommes, très légers et à la dernière mode.—A vendre par
EVANS & Co.,
14 déc 10, rue de Chartres.

RECUE par le navire Vicksburg, de New-York, 20 caisses de chapeaux de soie pour hommes, très légers et à la dernière mode.—A vendre par
EVANS & Co.,
14 déc 10, rue de Chartres.

ENTREPOT.—Ce large et commode entrepôt No 6, rue Conti, à quelques portes de la Levée, est maintenant ouvert pour recevoir des marchandises en dépôt, à des conditions avantageuses.
14 dec.

STEARNS, BROWN & CO. ont transporté leur comptoir, rue du Camp No. 60. 15 nov

MME. SIMON, sage femme accoucheuse, a l'honneur de prévenir les dames qui ont bien voulu lui accorder leur confiance et le public en général, qu'elle a transféré son domicile, rue d'Orléans, entre les rues Royale et Bourbon, maison de Mr. Vignié.
Madame Simon reçoit à pension, les dames qui désirent se faire soigner chez elle. 21 nov—1 an

MANUFACTURE DE SAVON DE CARROLTON.
LE soussigné informe ses amis et le public qu'il est prêt à fournir toutes les quantités de savon de 1re qualité pour l'usage des familles. Les ordres seront de suite exécutés en les adressant au bureau du chemin à coulisses de Carrolton, encoignure des rues Baronne et Poydras.
15 juin SALOMON COHN

BOTTES, Souliers et Brodequins.—220 caisses, en débarquement du navire Victoria, formant un assortiment complet d'articles à la mode, et convenable à la saison. A vendre par E. G. HOBBS.
14 déc 12, rue de la Douane.

DOUBLONS ESPAGNOLS à vendre par
J. M. CABALLERO,
1er déc, rue St. Louis No. 30

BARILS A MELASSE—Le soussigné ... constamment fournir, frais sortis de ... atelier de tonnelier situé rue Bourbon, entre St. Louis et Conti, des barils à Mélasse. S'adresser au No. 16 rue St. Louis.
12 nov G. GUTHRIE.

VINAIGRE d'Orléans—70 tierçons, à vendre par
5 dec J. VATINEL, 21 rue Conti.

1o. Un nègre créole nommé Charles, âgé de 36 ans, appartenant par indivis à tous les héritiers des dits défunts, ce sujet est maladif.

2o. Une terre, mesurant trente arpents de face sur quarante de profondeur, située dans la Paroisse de Lafourche Intérieure, sur la rive gauche du Bayou Lafourche, 31 milles environ au dessous de Thibodeauville, bornée en haut par les terres de Duguè Frères et Louis Harang et au dessous par celles de J. B. Daigle; cette terre aussi appartenant en commun par dits héritiers.

3o. Toute cette étendue de terres appartenant par indivis aux dits héritiers et aux autres parties défendeurs au dit procès, située dans la Paroisse de Lafourche Intérieure, bornée par la ligne du fond des habitations de Lafourche, à 40 arpents du Bayou du Boeuf, le Bayou des Allemands, et par les lignes de l'habitation de Mr. Charles Derbigny, la dite terre bien connue sous le nom de Vacherie de MM. Dugué Livaudais, telle qu'elle a été arpentée et représentée par M. A Bourgerol ingénieur, sur le plan d'arpentage et de division qu'il en a faite sous la date du 25 août 1835 et selon la division qui en a été faite sur le dit plan en soixante lots divisés, figurés et contenance, beaucoup d'entre ces lots, contenant une grande étendue de terres hautes et propres à la culture immédiatement et se composant pour le surplus de cyprières, terres de bois de marais et de prairie, chacun de ces lots se compose de la quantité, dite dans la table suivante:

Lot No.	Nomb. d'arpents Terres Hautes.	Nomb d'arp. Cyp. et prairie.
" 1	"	1418
" 2	"	2603
" 3	98	1872
" 4	"	1600
" 5	"	2647
" 6	242	2722
" 7	69	783
" 8	63	763
" 9	73	853
" 10	64	602
" 11	66	786
" 12	65	601
" 13	231	605
" 14	97	621
" 15	122	698
" 16	92	548
" 17	106	614
" 18	127	843
" 19	"	1445
" 20	"	320
" 21	"	559
" 22	"	143
" 23	"	300
" 24	"	1225
" 25	204	196
" 26	185	127
" 27	125	198
" 28	54	240
" 29	"	40
" 30	"	37
" 31	"	80
" 32	"	403
" 33	"	1423
" 34	57	2709
" 35	1170	2458
" 36	1161	1377
" 37	164	844
" 38	102	500
" 39	132	855
" 40	161	621
" 41	85	423
" 42	79	423
" 43	69	564
" 44	60	553
" 45	86	739
" 46	65	1237
" 47	"	1819
" 48	"	4970
" 49	"	1018
" 50	"	8930
" 51	"	1532
" 52	"	2600
" 53	"	3457
" 54	"	3687
" 55	"	4700
" 56	"	5235
" 57	117	1204
" 58	"	778
" 59	contenance incertaine.	
" 60		

4o. Le morceau de terre connu sous le nom de Petit Bois ayant environ dix arpents de profondeur, en grande partie, bornée par l'habitation de Mr. Charles Derbigny et réservé dans l'acte de la vente à lui faite, par les parties à ce partage des terres composant son habitation.

5o. Une butte ou amas de coquilles contenant plus ou moins mille barils, située sur le bord du bayou de la Vacherie sur les terres de Monsieur Charles Derbigny également réservé dans le dit acte, cet article et le précédent étant aussi en commun à tous les copartageans.

Ces terres sont la propriété des copartageans en vertu de la concession qui en fut faite par le gouvernement Français le premier juin 1763, à Joseph Villars Dubreuil leur ancêtre; le titre de cette concession fut enrégistré au Bureau des terres et de plus enrégistré et déposé au greffe de H. Lavergne, notaire, maintenant William Christy, le 15 février 1820, depuis, cette terre est échue aux propriétaires actuels, descendant en ligne directe du dit Villars, à l'exception de quelques faibles portions acquises par aliénation faite entre les héritiers et copropriétaires.

Toutes les portions de cette terre désignées comme "terres hautes" propres dès à présent à la culture, ainsi que toutes les autres parties, même les prairies étant élevées au dessus des eaux hautes des bayous dont elles sont arrosées de celle du canal du Barataria et de la Fourche, par laquelle elles sont traversées seront à ce que l'on croit cultivables, lorsque par des égouts vers ces bayous et canal les eaux trouveront des issues. Ces terres hautes représentées sur le plan sont seulement celles qui maintenant paraissent hautes et séchées, et il est bien connu qu'après le défrichement dans ces quartiers l'étendue de terre cultivable se trouve toujours de beaucoup augmentée.

Conditions de la vente: l'esclave payable un tiers comptant et le surplus à six mois du jour de la vente, en un billet endossé à satisfaction, et assuré par hypothèque spéciale sur l'esclave.

Les terres et les coquilles payables au dix-huit comptant, et le surplus à un, deux, trois et quatre ans de terme, du jour de la vente, le paiement assuré par des billets endossés à satisfaction et divisés en coupons, si les vendeurs le requièrent et par hypothèque spéciale sur les lots vendus; chacun de ces billets devant porter intérêt au taux de dix pour cent par an après l'échéance dans le cas où ils ne seraient point payés, ainsi que pour cela les acquéreurs aient le droit de retarder le paiement des échéances.

L'acquéreur et propriétaire subséquent de chacun des 58 lots de terre et dessus décrits, sera obligé envers tous les autres, à fournir un chemin public qui sera établi soit d'après le consentement de tous les propriétaires, soit par le juri de police.

Le plan est déposé en l'étude de Théodore Seghers notaire, rue Toulouse no. —, où on pourra le voir jusqu'au dixième jour précédant la vente, alors il sera déposé à l'Arcade, lieu de la vente.

N. B. Les actes de vente seront passés devant Théodore Seghers notaire, aux frais des acquéreurs.
W. F. C. DUPLESSIS,
25 nov—tlj Régister des testaments.

SUCCESSION BLONDIN—Vente par le Régistre des Testaments—Le mercredi, vingt décembre 1837, à quatre heures de l'après-midi, en vertu d'un ordre de vente rendu par la Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, il sera vendu à l'encan à l'encoignure des rues du Quartier et Bourbon, pour compte de la succession de feu Marie Blondin, le fonds d'un cabaret, ou autres effets mobiliers, consistant en meubles meublants &c.
Conditions comptant.
W. F. C. DUPLESSIS,
7 dec Régister des Testaments.

SUCCESSION LABROUCHE.—Vente par le Régister des Testaments.—Le Jeudi, 21 décembre 1837, à 4 heures de l'après-midi, en vertu d'un ordre de vente rendu par la Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, il sera vendu à mon bureau, encoignure des rues Condé et Ste.-Anne, les effets mobiliers, dépendant de la succession de feu Jean François Labrouche, et consistant en un lot de hardes, une montre en argent, &c., &c.
Conditions:—Comptant.
W. F. C. DUPLESSIS,
9 déc Rég. des Testaments.

Succession du révérend Kindelon.
Vente par le Régister des Testaments.
LE Jeudi, 21 Décembre 1837, en vertu d'un ordre de vente rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la Paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, à midi, pour compte de la succession de feu le révérend Adam Kindelon.
L'esclave JOHN, âgé d'environ 24 ans.
Conditions de la vente—un tiers comptant, et la balance à trois et six mois, en billets endossés à satisfaction et assurés par hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
L'acte de vente sera passé aux frais de l'acquéreur par devant Carlile Pollock, notaire public.
W. F. C. DUPLESSIS,
20 nov Régister des Testaments.

SUCCESSION ... ALLISTER—Vente par le Régister des Testaments—Mercredi 20 décembre 1837, à dix heures du matin, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession d'Alexander McAllister, décédé, à la boutique de charpentier de J. Alsion, située rue de Lacoure, entre les rues des Magasins et Constance. les Effets mobiliers appartenant à ladite succession.
Conditions comptant.
W. F. C. DUPLESSIS,
6 déc Régister des Testaments.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de Cheyron—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par les deux curateurs de feu Joseph Cheyron ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.
Par ordre de la cour. W. F. C. DUPLESSIS,
11 dec Régister des Testaments.

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves—Successions de Hawkins, Frazer, Kremer, Hoffstetten and Frey.—Avis est par le présent donné aux créanciers des successions de Charles Hawkins, Aaron Frazer, Lazarus Kremer, Gottleb Hoffstetten et Willem Frey, et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles les comptes présentés par le Soussigné, administrateur des dites successions ne seraient point approuvés et homologués les fonds, et entre ses mains répartis conformément aux dits comptes.
Par ordre de la cour
W. F. C. DUPLESSIS.
14 déc 6 Rég. des Testaments.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de Jean Jules Barre.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur, de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. F. C. DUPLESSIS,
15 déc Régister des Testaments.

TRAITES sur Londres et Paris, à vendre par
A. QUERTIER & ALBERT,
6 dec No 26 rue Toulouse.

PLAQUES—8 caisses et Objets de fantaisie, à vendre par ... VATEL, 21 rue Conti

ON DEMANDE—Une gardienne d'enfans; on donnera de bons gages pour une domestique honnête et intelligente. S'adresser au bureau de l'Abeille.
9 déc

---

conformément au plan original du dit faubourg, déposé pour recours parmi les archives de feu P. Pedesclaux maintenant en la possession de Louis T. Caire, notaire public à la Nouvelle Orléans, le dit lot mesurant quatre-vingt dix pieds de face, à la rue du Prytanée, cent quarante pieds neuf pouces de face à la Promenade du Prytanée, soixante et onze pieds quatre pouces sur la ligne qui sépare le dit faubourg du faubourg Annonciation, soixante seize pieds sur la ligne du fond, qui la sépare du lot numero quatre, et cent vingt pieds de profondeur sur la ligne qui sépare le dit lot du lot numéro deux.

2o. Un certain lot de terre numéro deux, dans les mêmes ilet et faubourg, mesurant soixante pieds de face à la rue du Prytanée sur une profondeur de cent vingt pieds.

3o. Deux certains lots de terre, numeros cinq et six, dans les mêmes ilet et faubourg, attenant l'un à l'autre, et mesurant chacun soixante pieds de face à la rue Melpomene, soixante et un pieds deux pouces sur la ligne du fond, sur la profondeur suivante, savoir:

Le lot numéro cinq a une profondeur de cent quatre vingt deux pieds un pouce sur la ligne qui le sépare du lot numéro quatre, et de cent, soixante dix pieds deux pouces sur la ligne qui le sépare du lot numéro six, et le dit lot numéro six a une profondeur de cent cinquante huit pieds neuf pouces sur la ligne qui le sépare du lot numéro sept, du dit plan.

4o. Un certain lot de terre numéro sept, attenant au dit lot numéro six, dans les mêmes ilet et faubourg, mesurant soixante pieds de face à la dite rue Melpomène, cent quarante six pieds quatre pouces de face à la rue des Nayades, soixante et un pieds sur la ligne du fond, et cent cinquante huit pieds cinq pouces sur la ligne qui le sépare du dit lot numero six.

5o. Deux certains lots de terre, situés dans l'ilet numéro vingt six du susdit faubourg Lacourse, désignés sous les numéros un et deux, sur le susdit plan, les dits lots numéros un et deux attenant l'un à l'autre et mesurant chacun soixante pieds de face à la rue St. Jean Baptiste sur cent vingt pieds de profondeur, le dit numéro un formant l'encoignure de la dite rue St. Jean Baptiste et de la rue des Orangers.

Et tous les droits, titres, intérêts et réclamations du susdit John S. David et de ses enfants mineurs, sans aucune autre garantie, aux lots de terre ci après décrits, savoir:

1o. Un certain morceau de terre de forme irrégulière, désigné sous le numero cinq de l'ilet numéro cinquante deux, sur le plan du susdit faubourg.

2o. Un certain lot de terre dans l'ilet numero trente vingt quatorze du faubourg Lacourse, conformément au dit plan, faisant face à la rue des Dryades, et compris entre les lots numéros neuf, huit et sept du même plan, et la ligne qui forme la limite du faubourg Lacourse et du faubourg Annonciation.

3o. Un certain lot numero six dans l'ilet numero trente huit du dit faubourg.

4o. Un certain lot numero six dans l'ilet numero soixante huit du dit faubourg, mesurant soixante pieds de face à la rue du Prytanée sur cent vingt pieds de profondeur.

5o. Un certain lot de terre numero sept, attenant à celui dont la description précède, situé à l'encoignure de la rue du Prytanée et de la Promenade du Prytanée, mesurant quatre vingt dix pieds de face à la première rue sur cent vingt pieds de profondeur et face à la dernière.

6o. Et enfin un certain lot de terre numero dix dans l'ilet numero quarante et un du dit faubourg Lacourse, une partie duquel terrain se trouve dans le faubourg Annonciation, mesurant le dit terrain soixante pieds de face à la rue Constance sur cent vingt pieds de profondeur.

Conditions de la vente, un quart payable comptant, et la balance à six, douze, et dix huit mois du jour de l'adjudication, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale sur les dites propriétés jusqu'à final paiement.
W. F. C. DUPLESSIS,
Régister des Testamens.
N. B. Les actes de vente seront passés aux frais des acquéreurs pardevant Jules Mossy, notaire public.
16 nov

SUCCESSION DE HUGH FARRIE.
Vente par le Régister des Testamens.
LE Jeudi, 18 janvier 1838, à midi, en vertu et en exécution d'un ordre de vente rendu par la cour des Preuves dans et pour la Paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, sous la date du 14 décembre 1837, j'exposerai en vente publique à l'encan, à la Bourse de la ville rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, pour compte de la succession de feu Hugh Farrie, la propriété foncière et les esclaves ci-après décrits, savoir:

PROPRIETE FONCIERE.
Une certaine portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et les améliorations qui sont dessus, située sur "Chapapela Creek, à environ vingt milles de la ville de Madisonville dans la paroisse St. Tammany, contenant environ six-cent trente-six acres: bornée en haut et en bas par les terres appartenant à Alfred Hennen.

ESCLAVES.
1 Dolly, cuisinière, blanchisseuse et repasseuse; bonne servante, âgée d'environ vingt-trois ans.
2 Lissy, âgée d'environ quinze ans, bonne domestique de maison.
3 Abraham, âgé d'environ quarante septans.
4 Jourdan, âgé d'environ trente six ans.
Conditions de la vente—La propriété foncière un quart comptant, et la balance à un et deux ans de crédit, et les esclaves un tiers comptant et la balance à six et douze mois du crédit, le tout en billets endossés à satisfaction, assurés par hypothèque spéciale sur la susdite propriété et les dits esclaves jusqu'à parfait paiement.
Les actes de vente seront passés aux frais des acquéreurs pardevant le sieur Théodore Seghers, notaire public.
W. F. C. DUPLESSIS,
15 déc Régister des Testamens.

AVIS—Le public est prévenu de ne pas négocier les billets suivants, savoir:
21 billets à l'ordre et endossés par le soussigné, à l'ordre et endossés par Jos. R. Marks, tous datés du 3 janvier 1837. Dix-huit de ces billets sont chacun de la somme de $433 1/3, payable respectivement, six à un an, six à deux ans, et six à trois ans, après date; les trois billets restant sont de la somme de $500 chaque, payables respectivement, deux à un an, deux à deux ans, et deux à trois ans après date; tous ces billets sont marqués "ne varietur" et sont garantis par hypothèque sur huit lots de terre situés au faubourg Lafayette, conformément à l'acte passé pardevant J. B. Marks, notaire public, le 27 janvier 1837. Un procès ayant été institué par les héritiers Poultney, pour le recouvrement de cette propriété, par laquelle lesdits billets ont été donnés, je me refuserai de les payer à leur échéance.
18 dec—4 D. M. HUGHES.

LES soussignés ont maintenant en magasin et offrent à vendre pour du comptant, ou pour de bons billets à satisfaction, les marchandises suivantes:
7 balles Draps écarlate et bleu;
4 balles Flanelle imprimée;
2 balles Bayetas;
5 balles Draps et Casimir;
3 balles Coton à chemises;
1 balle Satin couleur;
2 caisses Mollettons;
27 caisses Indiennes françaises et anglaises, le tout avant droit au drawback;
150 balles Coton écru à draps, de 4/4;
25 balles do do de 3/4 et de 9/8;
40 caisses do do Blanc, 4/4;
25 caisses Indiennes américaines;
3 balles Ecarlates (shalloons);
1 caisse Mérinos;
12 balles Linseys;
2 caisses Etoffes pour meubles;
1 balle Toile à drap de Russie;
2 caisses Mouchoirs;
1 caisse Shalls de coton;
5 caisses Pratilles;
4 caisses Bretagnes;
100 balles Toile d'emballage d'Ecosse;
Aussi—150 caisses de Fruits confits;
3 demi-pipes Eau-de-vie Cognac;
4 quarts pipes Vin de Porto;
7 quarts pipes Vin de Madère;
20 paniers de Champagne.
19 déc GODFREY, BLOSSMAN & Co.

AVIS—Le soussigné ayant acheté la pharmacie de M. A. Delpeuch, située rue de Chartres, No. 171, prévient Messrs. les médecins et le public en général qu'ils trouveront toujours chez lui des médicamens bien préparés et frais.
15 déc—5 M. MARTIN.

DEMANDE D'EMPLOI—Un jeune homme désire s'employer, dans une famille particulière, comme cocher ou palfrenier; il donnera de bonnes recommandations sur sa moralité. S'adresser, par lettre, à M. A. D., au bureau de cette feuille. 15 déc—8

A VENDRE.
UNE barouche de commande, qui n'a servi que quelques mois, avec trois chevaux gris, appareillés et bien dressés avec les harnais. Le propriétaire veut en disposer pour du comptant, ou pour des billets endossés à satisfaction, n'en ayant aucun besoin. S'adresser au No. 137 rue Bourgogne, entre 8 et 9 heures du matin.
14 déc

LES soussignés ont formé de ce jour une société pour la transaction d'affaires générales à la Nouvelle Orléans, sous la raison DUDOUYT & TOULADE. Ils offrent à vendre les Marchandises suivantes, en débarquement des navires Louisiana, Bordeaux Packet et Comet.
Vins rouges en barriques,
Vins blancs en demi barriques, diverses qualités,
Vins blancs et rouges en caisses,
Vinaigre en demi barriques,
Huile d'olive en caisse et paniers,
Fruits à l'eau de vie et au sirop,
Liqueurs assorties,
Fruits au vinaigre,
Fromages de Gruyère et têtes de maure,
Sardines à l'huile,
Saucissons,
Pâtes de Vermicelle et Macaroni,
90,000 bouchons en balles,
2 futailles poulies.
12 dec Rue St. Philippe No. 15.

MR. V. DECAUX a l'honneur de prévenir les personnes qui ont eu la complaisance de passer chez lui, qu'il est enfin pourvu de ses marchandises, qu'il offrira en vente aujourd'hui samedi, savoir:
Draps, casimir et nouveautés; habits, redingottes; pardessus, pantalons, gilets, manteaux et robes de chambres.
Un très bel assortiment de jolis costumes pour enfant.
Blouses en drap et velour, redingottes, pantalons, gilets et petits manteaux, casquettes et chapeaux. Le tout dans le dernier gout et le plus à la mode.
SOIERIES.
Cravattes pour hommes et pour dames, cols, cravattes ... en satin et crénoline, gants de chevreau, première qualité, mitaines en soie, barège et ligne, chemises de couleure, chemises en toile fine avec et sans jabot.
Chapeaux, casquettes et kepys pour bureau;
Fournitures pour les tailleurs.
Levantine, serge, velour, boutons mât dorés ciselés, boutons de soie et de lastingue, etc. etc.
Deux superbes pianos à buffet, en bois de palissandre, incrustés en cuivre.
Deux fusils à piston, de la fabrique de Lepage, 200 paires de bottes fines.
Son magasin est rue Royale entre Bienville et Conti, No. 75. 9 déc—1m

Le 8 décembre, à 11 heures du matin il a été conduit au corps de garde de la 1re. municipalité, par M. Simon Pierre, un beau cheval rouge, les quatre pieds blancs, une raie blanche sur le front; il a été trouvé sur la levée, sans conducteur, et a été conduit à l'écurie de M. Atocha par ordre du capitaine de la garde, avis est donné au maître dudit cheval de venir le réclamer en payant les frais qu'il aura occasionnés
11 dec

LES frères JANGASSI, arrivés directement d'Italie, offrent à vendre aux dames et messieurs de la Nouvelle Orléans, un bel assortiment d'ornements de vente gypses en marbre et albâtre, choisis par eux mêmes, et exposés maintenant à leur magasin, No. 20, rue St. Louis. 7 déc—5,3ps

---

Art. 2. Les chambres au rez de chaussée de la propriété de Frascati, continueront toujours à servir de prison ou maison de détention, à l'usage de la dite municipalité, et toutes les chambres situées au premier étage de la dite propriété de Frascati, à l'exception de celles occupées par la garde, seront à l'usage exclusif du geolier de la dite prison, et devront lui être livrées au moment de sa nomination par le maire de la Nlle Orléans; et si elles sont maintenant occupées par quelques personnes, le maire devra aviser au moyen de les faire vider dans le plus bref délai.

Art. 3. Avant d'entrer en fonctions, le dit geolier prêtera serment entre les mains du maire, de remplir avec fidélité, exactitude et impartialité les devoirs de sa place; et entre outre, il souscrira conjointement et solidairement avec une autre personne solvable, approuvée par le maire, un cautionnement de mille piastres, pour sûreté de l'exécution de ses obligations, lequel est spécialement affecté à la garantie du paiement des amendes qui pourraient être prononcées contre le dit geolier, par suite de négligence dans l'exercice de ses fonctions, et dans le cas où le dit cautionnement deviendrait exigible, en tout ou en partie, le recouvrement en serait poursuivi par devant tout tribunal compétant, à la diligence du trésorier de cette municipalité, sur l'ordre du maire.

Art. 4. Le dit geolier devra se conformer, pour la tenue de la dite geole de police, aux dispositions des ordonnances passées par l'ancienne ville de la Nouvelle Orléans, et aussi à une ordonnance passée par cette municipalité en date du 2 décembre 1836, et intitulée "Ordonnance pour créer une prison municipale, et fixer les droits à payer pour la nourriture et le traitement des prisonniers." En tant que les dispositions des dites ordonnances ne seraient pas contraires à la présente.

Art. 5. Le dit geolier ne devra délivrer aucun des esclaves détenus à la dite prison que sur un ordre du maire ou du recorder.

Art. 6. L'inspecteur des travaux publics de cette municipalité devra faire faire dans le plus bref délai, et sous l'inspection du comité des améliorations, une cour attenante à la dite propriété Frascati, et la faire entourer d'une clôture en bois et de la manière la plus sûre possible, de manière à ce que les détenus puissent y aller et y séjourner à certaines heures de la journée, et que la municipalité No. 3, ne sera pas responsable des esclaves qui pourront s'échapper de la dite cour.

Art. 7. Lorsque la dite cour sera terminée le chef du poste qui se trouve situé à Frascati, devra mettre deux hommes de garde en faction dans la dite cour, lesquels devront y demeurer pendant tout le temps que les prisonniers y séjourneront.

Art. 8. Le gardien de la dite geole de police devra envoyer tous les matins un rapport exact de tous les esclaves qui auront été détenus dans la dite geole dans les vingt-quatre heures, au maire et au recorder de cette municipalité, et expliquera dans le dit rapport comment et pourquoi les dits esclaves auront été incarcérés.

Art. 9. Le dit geolier devra en outre prendre soin des outils et autres ustensiles appartenant à la municipalité, déposés dans les magasins de Frascati et destinés à l'usage des ouvriers employés aux travaux publics; comme aussi de veiller à la distribution de l'huile nécessaire au service des lampistes pour l'éclairage des rues.

Art. 10 Toutes ordonnances ou résolutions ou parties d'ordonnances ou de résolutions, contraires à la présente, sont et demeurent rappelées.
(Signé) L. U. GAIENNIE.
Approuvé le 2 décembre 1837. Recorder.
(Signé) D. PRIEUR, Maire.
Pour copie conforme.
THEARD, Jr. Secrétaire.

Séance du Jeudi 8 Juin 1837.
RESOLU que l'ordonnance de ce Conseil en date du 23 Mars 1837, portant défense de construire en bois dans certaines limites de cette municipalité, doit être entendue de manière à étendre sur toute la partie comprise dans lesdites limites, toutes les dispositions et clauses pénales portées en l'ordonnance du Conseil de Ville approuvée le 24 de Juin 1836 (le vol. des ordonnances p. 22) et de celles additionnelles approuvées le 25 Février 1822 (même vol. p. 21) et le 29 Mai 1828 (même vol. p. 25)
(Signé) L. U. GAIENNIE, Recorder.
Approuvé le 14 Juin 1837.
(Signé) D. PRIEUR, Maire.
Pour copie conforme.
THEARD Jr. Secrétaire.

Séance du Jeudi 15 Juin 1837.
RESOLU qu'on ne pourra, sous aucun prétexte, débarquer ni déposer sur les rives, quais, wharfs et levées, dans les limites de la troisième municipalité, aucun chargement ou déchargement d'embarcations ne payant aucun droit de wharfage à ladite municipalité, sous peine d'une amende de vingt-cinq piastres pour chaque contravention, et de dix piastres pour chaque jour où l'objet ou les objets déchargés demeureraient sur lesdits rives, quais, wharfs ou levées; et dans le cas où les dits objets auraient resté plus de dix jours, le maire est autorisé à les faire vendre à l'encan public, pour le compte de qui il appartiendra.
(Signé) L. U. GAIENNIE, Recorder.
Approuvé le 21 Juin 1837.
(Signé) D. PRIEUR, Maire.
Pour copie conforme,
THEARD Jr. Secrétaire.

Séance du Jeudi 27 Juillet 1837.
RESOLU que le Recorder est autorisé à employer aux travaux de la chaîne les esclaves que leurs maîtres voudront y envoyer, et qu'il sera alloué pour chaque esclave, en outre de sa nourriture, vingt cinq cents pour chaque jour qu'il travaillera, qui seront payés à la fin de chaque mois, sur le compte fourni par le gardien de la geole et certifié par le recorder.
(Signé) L. U GAIENNIE, Recorder.
Approuvé le 29 Juillet 1837.
(Signé) D. PRIEUR, Maire.
Pour copie conforme.
THEARD Jr. Secrétaire.

Avis de Banques et de Comp.

Compagnie du Gaz et de Banque de la Nouvelle-Orléans.
27 novembre 1837.
LES actionnaires de cette institution sont et demeurent notifiés qu'une élection de onze directeurs, qui devront servir l'année courante, aura lieu à la maison de ladite banque, lundi 1er. de janvier 1838, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.
Par ordre de la direction,
27 nov J. W. HOUSTON, caissier.

BANQUE DE CARROLLTON
Nouvelle Orléans, le 29 nov. 1837
LES actionnaires de cette institution sont prévenus qu'une élection de douze directeurs pour servir pendant l'année prochaine, aura lieu à la maison de banque, rue du Canal, le lundi, premier jour du mois de janvier prochain, de dix heures du matin à 2 heures de l'après-midi.
Par ordre,
30 nov JOHN NICHOLSON, caissier.

COURS A LA BANQUE DES CITOYENS.
CHECKS sur New York, à vue, à 4 pour 100 de prime, do à 75 jours de date à 2 pour 100 de prime. J. B. PERRAULT,
29 nov Caissier.

LA BANQUE DES CITOYENS tire sur Londres. J. B. PERRAULT,
1 déc Caissier.

Compagnie du Gaz et de la Banque,
11 décembre 1837.
LES livres de transfert pour les actions de cette institution, seront fermés du 25 courant au 1er. Janvier inclusivement. Par ordre de la Direction.
JOSEPH W. HOUSTON,
11 dec Caissier.

CHARBON DE TERRE—A vendre par la compagnie du Gaz. Les ordres seront reçus au bureau du Gaz. Allée de Banks. 13 déc—1m

DES propositions seront reçues au bureau du gaz pour couvertures en ardoises. S'adresser à la nouvelle bâtisse du gaz. E. W WELLS, Sec.
13 dec—1m

Réunion de la direction de la Société d'Agriculture de la Louisiane.
20 Janvier 1837
RESOLU qu'une récompense de $2000 sera décernée à la personne qui, d'ici à un an prouvera à la direction de la société, à la satisfaction d'icelle, que le coco amer peut être avantageusement converti en un article de commerce. Pour copie conforme.
23 jan—1an.3pm E ROUSSEAU, secrétaire

A L'ARC-EN-CIEL DES COULEURS
LA Teinturerie ci-devant de Théodore Walter encoignure du Maine et Bourbon tenue par Mr. Marlinière teinturier de Lyon, est maintenant encoignure Bourbon et St. Louis; rue des Remparts No. 305. Le soussigné prévient les négocians et habitants de cette ville qu'il continue à teindre en toutes couleurs à l'instar de Lyon pour soierie piquée avariée, surtout pour les beaux noirs et leurs apprêts.
Le soussigné nettoie toute sorte d'habit; tapis de billard, de salon, ainsi que tout objet de luxe et de toilette. JEAN MARLINIERE.
13 dec—4o

UN jeune homme, ayant déjà professé, offre d'aller dans les maisons donner des leçons classiques et de peinture, s'adresser rue Bourbon No. 129, entre St Louis et Toulouse. 14 dec

MR. GABICI, ex chef d'orchestre de l'Opéra Italien, a l'honneur de prévenir le public que son intention étant de se fixer dans cette ville, il se propose d'y professer le chant et le violon.
Les personnes qui l'honoreront de leur confiance voudront bien s'adresser au bureau de location du Théâtre d'Orléans. 14 dec—6

$1000 De Récompense

SERONT données pour l'arrestation et conviction des individus, qui ont volé neuf de mes nègres dans la nuit du 9 courant, savoir: Will nègre, âgé de 40 à 50 ans; il a la peau rougeâtre, a environ 5 pieds 10 ou 11 pouces, parlant lentement; Sarah sa femme, âgée de 39 à 40 ans mulâtresse, grande de 5 pieds 5 ou 6 pouces, et leurs enfans Abraham, Tom, Jim, Grace, Sam, Willis et Anderson enfant âgé de 3 mois. Abraham est âgé d'environ 17 à 18 ans fluet, complexion rougeâtre; Tom est âgé de 15 à 16 ans, et a une hernie; Jim à 14 ou 15 ans et a un de ses petits doigts estropiés par suite d'une brûlure; Grace a 12 à 13 ans, Sam 10 à 11 ans, et a un de ses doigts coupé, Willis a 6 à 7 ans et a une tâche sur un de ses yeux, occasionnée par une brûlure, ce qui a laissé une marque, d'une couleur jaunâtre ou cuivrée.

La récompense ci-dessus sera donnée, pour l'arrestation des dits esclaves et des dits voleurs, et leurs conviction—ou je donnerai cinq cents piastres à quiconque me ramènera les dits nègres dans le Comté de Montgomery, ou les mettra dans une geole de l'Etat, de manière à ce que je puisse les avoir.
JOSEPH FITZPATRICK.
☞ Les Capitaines de bâtimens et autres embarcations sont prévenus de ne pas recevoir les dits esclaves à leur bord, sous les peines prévues par la loi.
déc 14

AVIS AUX HABITANS DU PAYS—L. Deporter, Chirurgien - Dentiste, a l'honneur de prévenir les habitans de la côte, qu'il s'est de nouveau fixé à la campagne; il se transportera comme par le passé partout où l'on réclamera ses soins professionnels.
N. B. Consultations sur les maladies et les imperfections des organes buccaux et des cavités maxillaires, &c ☞ S'adresser à la paroisse St. Jacques, entre le collège et le couvent, ou par écrit au bureau de la Poste. 23 nov—

NAPOLEONS.—450, à vendre par
J. VATINEL,
6 déc 20, rue Conti.

210 PAIRES de Persiennes pour fenêtres, 67 Pendules, à vendre par
THOS W. SMITH,
déc—1m 48, rue Conti.

CHARBON DE KENDAL—Un petit lot de ce charbon, à vendre par
W. E. & R. MURPHY,
6 déc No. 136 vieux Bassin.

HUILE DE TANNEURS—150 barils de bonne qualité, à vendre à bas prix pour clore une consignation. COIT & Co.
19 dec 20, rue de la Douane.

TOILE D'EMBALLAGE—10,000 verges toile d'emballage de Russie, article supérieure, à vendre par L. H. GALE.
19 dec 93, rue de la Commune.

FARINE—387 barils en débarquement du bateau à vapeur Arabian, et 125 dito par le Corinthian, à vendre par G. DORSEY,
19 dec 44, Nlle Levée.

FROMAGE ET BEURRE—100 barils fromage de l'Ouest, en bon état, et 150 firkins beurre de l'Ouest, excellent, à vendre par G. DORSEY,
19 dec 44, Nlle. Levée.

CIDRE—30 barils en magasin, à vendre par
G. DORSEY,
19 dec 44, Nlle. Levée.

GRAINES DE LIN—41 tierçons, graine de Lin en débarquement et à vendre par
ROBERT H. WHITE.
19 dec 34, rue Gravier.

COGNAC, et eau de vie de Champagne, en demi et quart de pipes, ayant droit au drawback, à vendre par QUARLES & Co.
19 dec 24, rue de la Douane.

AMANDES avec et sans coquilles, en jarres et en balles, à vendre par QUARLES & Co.
19 dec 24, rue de la Douane.

VIN DE SHERRY et de Madère, en demi et quart de pipes et en caisse; en magasin et à vendre par QUARLES & Co.
19 dec 24, rue de la Douane.

BOIS &c.—Le chargement du brick Essex, consistant en bois blanc, maquereaux, morue, pommes de terre, et barils à mélasse, en débarquement, et à vendre par QUARLES & Co.
19 dec 24, rue de la Douane.

MAQUEREAUX—350 barils maquereaux, en débarquement du brick Essex et à vendre par
QUARLES & Co.
19 dec 24, rue de la Douane.

BARILS DE MELASSE—500 barils à mélasse, en débarquement du brick Essex, et à vendre par QUARLES & Co.
19 dec 24, rue de la Douane.

BOIS—60,000 pieds bois de pin blanc en débarquement du brick Essex et à vendre par
QUARLES & Co.
19 dec 24 rue de la Douane.

WHISKEY—200 barils rectifié, en magasin et à vendre par G DORSEY, 44 Nlle Levée.
19 dec

WHISKEY—50 barils rectifié, en débarquement du steamer Pittsburg, à vendre par
G DORSEY, 44 Nlle Levée.
19 dec

FARINE—50 barils en débarquement du steamer Pittsburg, à vendre par
G DORSEY, 44 Nlle Levée.
19 déc

VINS ET SIGARES—11 barils Malaga doux; 8 quarts barriques, et 7 barils indiens ténériffe, et 39 caisses sigares de la Havane, en magasin et à vendre par P. H. GALLWEY,
19 dec 31, rue de la Commune.

VIEUX WHISKEY DE MONONGAHELA—22 barils, à vendre par P H. GALLWEY,
19 dec 31, rue de la Commune.

GRAISSE EN FEUILLE—1600 barillets graisse en feuille, à vendre par LAYET & AMELUNG,
19 dec 17, rue de la Commune.

PORC—600 barils porc mess, M. O. prime, épaules, plats côtés, en magasin et à vendre par
19 dec LAYET & AMELUNG.

JAMBONS—7 boucauds jambons épaules; 150 barils pomme de terre; 34 barils saindoux, qualité supérieure convenable pour habillements de nègres, toile d'emballage; 250 balles du Kentucky; 250 rouleaux corde, en magasin et à vendre par
LAYET & AMELUNG,
19 dec 17, rue de la Commune.

TOILE ET CORDE D'EMBALLAGE—215 pièces toile d'emballage du Kentucky, 75 rouleaux corde, en débarquement et à vendre par
LAYET & AMELUNG,
19 dec 17, rue de la Commune.

FARINE, Chapeaux et casquets en caisses, articles supérieurs à vendre par L H GALE
19 dec rue de la Commune No. 93

TOILE D'EMBALLAGE—10 balles toile d'emballage en magasin et à vendre par
LEVI H. GALE
19 déc rue de la Commune, No 93

PORC—500 barils porc, mess, prime, en débarquement et à vendre par HYDE & COMSTOCK
19 déc

TABAC—25 barillets et 20 caisses tabac supérieur manufacturé, en débarquement du Steamer Pittsburg, et à vendre par
19 dec. HYDE & COMSTOCK.

PEAUX—40 balles Peaux, en debarquement, et à vendre par HYDE & COMSTOCK.
19 dec

TRAITES sur la Trésorerie du Texas, pour payer des droits au Texas, à vendre par
JAMES REED & Co.
19 déc No. 88 rue de la Commune.

JAMBONS SOUS ENVELOPPE—14 boucauts jambons de Cincinnati, débarquant ce matin, à vendre par LAYET & AMELUNG,
19 déc 17, rue du Commerce.

THE—100 caisses Young Hyson en boîtes de 6 liv; 50 demi caisses do; 25 caisses do; 20 caisses Hyson Skin, à vendre par COIT & Co.
19 déc 20, rue de la Douane.

PORC—390 barils porc, mess, prime et reins, en débarquement, à vendre par
19 déc J. LANDIS & Co. 14. rue Poydras.

GRAISSE—1050 tierçons graisse fraiche, maintenant en déchargement et à vendre par
19 déc J LANDIS & Co. 14 rue Poydras.

FARINE—300 barils farine, en bon ordre, en débarquement et à vendre par
19 déc J. LANDIS & Co. 14 rue Poydras.

TRAITES sur Charleston, Caroline du Sud, payables à vue, à vendre par
19 déc GEORGE GREEN, 60, rue du Camp.

CIGARES—100,000 cigares de 1re qualité récemment reçus de la Havane et à vendre par
MATEO LOPEZ.
24 nov rue de la Commune No. 31

CAFE—58 sacs café vert de la Havane, nouvelle récolte, en débarquement, du brick Rowse, et à vendre par MATEO LOPEZ.
15 déc No 31, rue de la Commune.

AVIS.
DETENU à la geôle de la Paroisse St Jean Baptiste, le nègre nommé JOHN, se disant appartenir à Mr. Devenport de la Mobile. Ce nègre ne parle qu'anglais, paraît âgé de 2? ans et très noir. Le propriétaire est prié de le retirer en se conformant à la loi.
St. Jean Baptiste, 10 decembre 1837.
18 déc Ar LUMINAIS, shérif.

10 PIASTRES DE RECOMPENSE.
LA récompense ci-dessus sera payée pour l'arrestation de l'esclave MILLY, qui s'est absentée de chez moi, depuis le 21 du mois dernier; elle était vêtue lors de son départ d'une robe de coton à raies; elle est de la taille d'environ cinq pieds; il est assez probable qu'on l'a retenue dans les environs du chemin de fer de Pontchartrain, attendu qu'elle a plusieurs connaissances dans ce quartier. Le public est averti de ne pas lui donner asyle, sous peine d'être poursuivi selon la rigueur des lois. BENJ. FLORANCE.
18 déc—6 No. 61, rue de la Commune.

DETENU à la geole de police du poste du faubourg Washington de la 3me municipalité, à Frascaty, le mulâtre nommé STIPEN, se disant appartenir à M. Jacob Wallins, âgé d'environ 32 ans, taille 5 pieds 5 pouces, figure ronde, lui manquant presque toutes les dents. Avis est donné au propriétaire de le réclamer en se conformant à la loi.
Poste du faubourg Washington, ce 9 décembre 1837
P. BAYHI,
9 dec—10 Chef du Poste.

EN débarquement du brick Bordeaux Packet, de Bordeaux, et à vendre par les soussignés:
50 barriques vin rouge de Bordeaux,
200 demi-barriques vin blanc,
100 paniers champagne 1ère. marque,
100 caisses liqueurs surfines de Bordeaux, en bouteilles blanches et capsulées.
10 quarts eau-de vie cognac fine champagne 1825.
100 paniers huile, première qualité, en bouteille de 23 onces,
200 boîtes et demi-boîtes sardines à l'huile
200 paté-truffés assortis } de Fr. Bertrand
10 douzaines fruits au jus assortis } de Nantes.
50 paniers guignolet de J. Colin.
L. L'HOTELIER fils & Co.
16 déc rue Toulouse.

28 SACS café vert de la Havane, première qualité—50,000 cigares de la Havane de première qualité, à vendre par J. ROBERT & Co.
16 déc 47, rue Bienville.

BRODERIES & NOUVEAUTES.
MONSIEUR ROUSSE. Importeur français, offre à vendre les articles suivans, arrivés par le Rubicon: Broderies blanches pèlerines; mouchoirs batiste brodés et unis, cols dits pélerines en satin dernier genre, tabliers brodés, mantelets, tours de tête, cravattes en soie pour dames, fleurs artificielles, peignes en écaille et en corne de toute espèce, souliers en maroquin, do en satin, do. vernis, do fourrés; do douillettes, broderies de toute espèce, bas et gants en soie et en fil d'Ecosse unis et à jour, parasols et ombrelles unies et brochées, parfumerie fine et commune.
Draps et nouveautés pour pantalons et habits, cartons pour ... fins, chapeaux en soie, première qualité, parapluies à poignard et autres, bottes, souliers en veau ciré et verni, cols, cravattes en tout genre, bretelles élastiques, moutarde par caisse, peaux en maroquin et veau cirés, &c.
Son magasin est rue de Conti, no. 44, maison La chaise. 22 nov—1m

SIGNORA ALBINA STELLA, élève de Rossini, membre de l'académie philharmonique de Boulogne, parlant français, anglais et espagnol, ayant travaillé pendant quatre ans dans les maisons de Mesdames Chéguray, Binas et Ohill, se propose de donner des leçons de chant aux Dames de la Nlle.-Orléans, soit à leurs maisons respectives, ou à des classes de que ses élèves choisiront.
S'adresser chez Mr. B. Casey, rue du Camp, No. 19. 29 nov—1m3ps

BOIS DE CHAUFFAGE chêne et frêne.
Bois de pin pour steam boats et presses à coton.
Charbon de bois.
Planches, de sapin du Nord.
Coquilles, Sable.
Briques du Lac.
Briques à feu de Pensacole et de Liverpool.
A vendre par CHS. GUESNARD.
14 dec. Bassin Carondelet, entre Marais et Villeré.

A Vendre par les soussignés en leur magasin, rue Royale, No. 175
50 caisses liqueurs superfines de Bordeaux,
100 paniers anisette do do,
100 caisses absynthe,
100 do Kirchwasser,
40 do vin Mersault,
45 do do Chablis,
40 do Clos Vougeot—65 do. Chambertin.
50 do Clos Vougeot,
25 do Vin de Tockey,
500 do St. Julien, Médoc.
14 déc C. ROYER & V. LABATUT.

PORC—70 barils épaules, à vendre par
8 dec M MAHER, 14, rue Poydras.

---

l'avenir être détaillés successivement pour monter la garde aux portes de la place. En conséquence l'officier commandant le régiment d'infanterie ordonnera à la Compagnie des Voltigeurs, capitaine Trigant, de se rendre au jour susdit sur la Place, à 9 heures précises, pour fermer la grille et en garder les portes.
Par ordre du Brigadier Général J. B. Plauché, commandant la Légion. D. AUGUSTIN,
15 dec Aide de Camp.

BATAILLON D'ARTILLERIE.
LE Bataillon prendra les armes dimanche 24 du courant, à 9 heures précises du matin, pour revue d'inspection, tenue d'hiver.
Par ordre du major.
A. SCHREIBER,
19 dec Adj. major.

GARDES D'ORLEANS.
Attention!!!
En vertu des ordres généraux, les deux compagnies prendront les armes Dimanche prochain à 9 heures très précises, au lieu ordinaire du rendez-vous. La tenue d'hiver, équipement complet, sans havre-sac.
19 dec G. CRUZAT, sergent-major.

JAEGER ACHTUNG!!
Die mitglieder der compagnie sind aufgefodert sich nächsten Sontag, den 24 december, morgens 8 uhr, auf dem versammlungs platze einzufinden, in voller uniform und mit 21 patronen zu einer inspection revue.
Auf befehl des generals
19 dec J. C. WAGNER. Ober Jaeger.

CARABINIERS D'ORLEANS.
LA compagnie prendra les armes, dimanche prochain, 24 du courant, et se réunira à 8 1/2 heures précises du matin, au lieu ordinaire de rendez vous, en tenue d'hiver.
Par ordre du lieut. commandant
PASCAL DANTZI,
19 dec—5 Sergent.

CAZADORES DE ORLEANS.
Atencion!!
LA compañia se reunirà el domingo 24 del corriente, a las ocho y media, en punto de la mañana, con armamento completo, casaca de paño y pantalon blanco, para una revista de la legion, se encarga la mayor asistencia y puntualidad à todos los miembros; lo reunion en el parage acostumbrado.
De orden del capitan.
F. A. GARCIA,
19 dec Sargento primero.

CHASSEURS A CHEVAL LOUISIANAIS.—La compagnie montera à cheval dimanche prochain, 24 du courant, à 8 heures précises du matin, et se réunira au lieu ordinaire du rendez-vous.
Par ordre du capitaine, E. PLANCHARD,
10 déc maréchal-des-logis-chef.

Lanciers d'Orléans!!
Premier escadron de cavalerie—Ordres généraux.
LA compagnie montera à cheval, Dimanche prochain, 24 du courant, à 8 heures précis du matin, en grande tenue d'hiver, armement, équipement au complet. L'appel sera fait à 8 heures et demie très précis, au lieu ordinaire du rassemblement.
On recommande d'être ponctuel et en très bonne tenue.
18 déc—6 MONDELLI, Capitaine.

COUR DE DISTRICT DES ETATS UNIS, pour le District oriental de l'Etat de la Louisiane—James H Rawlins contre le bateau à vapeur Crusader.—A. Parkinson contre le bateau à vapeur Crusader, et les mêmes contre le même.—En vertu de trois writs de fieri facias qui m'ont été adressés, il sera vendu publiquement, et pour du comptant, à la bourse, au coin des rues Chartres et St-Louis, samedi 6me jour de janvier prochain, à midi et demi, un lot de Terre situé au coin des rues du Cirque et Julie, dans la municipalité No. 2 de cette ville, divisé en trois terrains. Le premier formant l'encoignure et mesurant 31 pieds 6 pouces sur la rue Julie, sur environ 100 pieds de profondeur sur la rue du Cirque; le 2e joignant au 1er, mesurant environ 30 pieds de face à la rue Julie, sur environ 100 pieds de profondeur; et le 3e, qui est borné en partie par le 1er et le 2e terrains dans la profondeur, et en partie par d'autres propriétés, mesure environ 28 pieds de face sur la rue du Cirque sur environ 100 pieds de profondeur, saisis pour satisfaire au jugement rendu dans cette affaire.
J. H. HOLLAND.
15 déc. Maréchal des Etats Unis.

AVIS—M. Normandin ayant appris par plusieurs personnes qui ont avant répondu le bruit que ce n'était pas celui du Palais Royal qui venait former un établissement à la Nouvelle Orléans, a l'honneur de prévenir qu'il est bien le même dont la maison est connue sous le titre de Frères Normandin, et qui a remporté le prix à toutes les expositions de l'industrie française.
En s'associant avec M Barrand, avantageusement connu pour sa coiffure, le but de ces Messieurs est de former un établissement qui ne laissera rien à désirer aux personnes qui leur feront l'honneur de le visiter, et dont l'ouverture n'est retardée que par les grandes réparations qu'ils ont été obligés d'y faire. Leur magasin est situé encoignure Royale et Dumaine et a pour dénomination Bazar Parisien.
Leurs relations avec la maison de Paris et les journaux de modes les plus accrédités, dont ils ont la correspondance, leur donne le privilège de recevoir et d'offrir aux dames comme aux messieurs tout ce qui paraîtra de plus nouveau et de bon goût. Enfin ils feront tous leurs efforts pour que les personnes qui connaissent le Palais Royal de Paris le retrouvent encore Royale et Dumaine, à la Nouvelle Orléans.
Un avis fera connaître définitivement le jour de l'ouverture. 19 déc—3

GRAINES DE JARDINAGE ET De fleurs Supérieures.
LES soussignés ayant commencé les affaires dans ce genre de commerce, au No. 80, rue du Canal, vis-à-vis la Banque de Carollton, ont en main un GRAND ASSORTIMENT DE GRAINES DE CHOIX, garanties de la récolte de cette année; ils en recevront par les courriers et l'activité qu'ils apporteront, mérites la confiance du public.
Ils offrent à vendre un assortiment choisi de Dahlia double et Hyacinth, Tulipe, Narcisse, Couronne Impériale, Iris, et d'autres boutures de fleurs.
Depuis—Un assortiment de plantes de jardinage des plus variées, qui seront vendues aux mêmes prix que ceux demandés par Thorburn, à New-York.
Des ordres de la campagne pour les graines seront exécutés avec la plus grande ponctualité, ainsi que les commandes d'arbres, et raisins français
15 déc—6 PRINGLO & WILSON.

LIBRAIRIE DE LELIEVRE.—Encoignure Royale et Ste. Anne.—Nouveau Jardinier de la Louisiane, contenant les instructions nécessaires à toutes les personnes qui s'occupent de jardinage.
Ouvrage spécialement adapté au climat de la Louisiane.
Assortiment complet de graines de légumes, propres à la saison.
Livres d'éducation, de piété et de littérature.
Abonnement de lecture, fournitures de bureau, objets d'enfant et articles de fantaisie. 29 nov—1m3ps

EN débarquement du Bordeaux Packet, de Bordeaux.
80 caisses vins fins,
10 do. cerises à l'eau-de-vie,
25 caisses liqueurs surfines, à vendre par
16 déc NORES & BROCARD, 14, Toulouse.

EN débarquement du brick Conseil de Bordeaux.
100 paniers vin de champagne mousseux,
200 paniers d'huile surfine,
50 tierçons vinaigre, à vendre par
16 déc NORES & BROCARD, 14, Toulouse.

AVIS.
LE Dr. HIUET, de Paris, (rue Bourbon No. 15 près celle du Canal,) guérit dans un court délai, toutes les maladies Vénériennes, nouvelles et invétérées, par une méthode nouvelle, prompte, sûre et facile à suivre sans employer ni mercure, ni copahu, ni tisane, et le prix est très modéré. Consultations depuis 8 heures du matin jusqu'à 9 heures du soir.
29 aout—6m

TRAITES SUR LONDRES—Directe, à vendre par KENNEDY, DUREL & Co,
31 oct rue Toulouse, No. 52.

VIN—Grand Mousseux—100 caisses champagne de la fameuse marque "Etoile", à vendre par
27 oct KENNEDY, DUREL & Co 52 Toulouse

AVIS—Attendu que Jacques Charbonnet Jr. shérif de la paroisse Jefferson, s'est adressé à moi, pour obtenir l'annulation des trois obligations ci après décrites, savoir:
1o. Une obligation souscrite par lui, le vingt cinquième jour de février, mil huit cent trente une, pour la somme de huit mille piastres, conjointement avec Jacques Charbonnet Senr, et François Charbonnet ses cautions.
2o. Une obligation souscrite par lui, le quatorzième jour de janvier 1834, pour la somme de huit mille piastres, conjointement avec Adolphe Livaudais et François Charbonnet ses cautions.
Et 3o. Une obligation aussi souscrite par lui, le dixième jour de février 1835, pour la somme de quinze mille piastres, conjointement avec Pierre Adolphe Charbonnet et François Charbonnet ses cautions.
Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut intéresser d'avoir à déduire, par écrit, au bureau du secrétaire d'Etat à la Nouvelle Orléans, dans les quatre-vingt dix jours qui suivront la date de la dernière publication du présent, les raisons pour quelles les dites obligations ne seraient pas cancellées et annulées.
L. S. Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, à la Nouvelle Orléans, le vingtième jour de septembre de l'année de notre seigneur, mil huit cent trente six, et de l'Indépendance des Etats Unis d'Amérique la soixante unième.
Signé E. D. WHITE.
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Par le gouverneur.
MARTIN BLACHE,
Secrétaire d'Etat.
23 nov—30

PEIGNES et Bijouteries—Reçu par le navire Huntsville, un assortiment de peignes en écaille tordue; peignes de toilette à baguettes, petits peignes du Brésil, épinglettes, bagues, &c. à vendre par
7 dec POLLARD & GREEN, 29 Chartres.

PINCEAUX et SOUFFLETS—Reçu par le navire Edwin, un assortiment de pinceaux à vernir et à marquer, ainsi que des soufflets à vignettes et de forge, à vendre par
7 dec POLLARD & GREEN. 29. Chartres.

MARCHANDISES DE CANTON.—Reçues et en magasin—13 caisses de chapeaux d'hommes pour l'été; 3 do do. casquettes; articles très frais pour cette saison, reçus directement de Canton en Chine, par la voie de New-York, et à vendre par
7 déc—1m STEARNS, BROWN & C.

CARRONADES de douze livres, en magasin et à vendre à des prix raisonnables par
7 déc—1m STEARNS, BROWN & Co

DANSE.
MLLE HANKER, première danseuse au théâtre St. Charles, désire donner des leçons privées de cet art délicieux aux jeunes Demoiselles. Elle se transportera à leurs résidences, et leur enseignera séparément ou en classe, comme elles le désireront.
Pour les conditions &c, s'adresser à sa résidence à l'hotel Proctor, au coin des rues Canal et Dauphine. 2 déc—1m

AVIS—Toutes fournitures de bois de moulin, seront immédiatement faites en s'adressant au soussigné, en son bureau, encoignure Conti & Royale, ou à sa demeure, encoignure Royale et Esplanade. Il offre aussi à vendre une grande quantité de bois excellent que planches à planches, planches ordinaires, &c.
MARSOUDET,
3 nov—3 ps

---

ley, décembre 1836, mais renouvelé par ... hommes, conformément aux ... de la Banque, pendant ... lequel montant devra être ... crédit pour partie du paiement ...
Le No. 2 est situé après l'... mesure 26 pieds de face ... 108 pieds de profondeur, ... semble avec 15 actions à la ... Louisiane. La somme de $1 ... lesdites actions, déduites ... payé par l'acheteur, ... de la Banque, payable ... avec le privilège de ... terme de quinze années.
LE LOT No 3 mesure ... Victoire, sur 102 de profondeur ... et il se trouve sur ledit ... commode, contenant ... galerie agréable sur la façade ... une maison convenable ... actions de la banque de l'U... garanties par cette propriété ...
LE LOT No. 4 mesure ... lignes de face à la rue d'Eng... de 116 pieds 8 pouces et 61 ... 7 pouces et 4 lignes sur la ... tions à la banque de l'Union ...
Pour le reste du montant ... dactions des sommes emprun... leur devra fournir dans un d... céder six jours, des lots ... rêt à raison de 8 pour cent ... donnés à la satisfaction du ...
Les actes de vente seront ... Grima, notaire public, aux f...

VENTE P...
Par le soussigné Juge de ... E public est averti que ... 4 jour du mois de décem... vendu en vente publique au ... chérisseur, tous les biens de ... de feu M. Joseph Landais ...
HABIT...
située en cette paroisse, ay... rive droite du Bayou Tach... profondeur, ladite habitatio... terre est des plus convenabl... ne à sucre, et très riche en ...
UNE TERRE, située au ... arpents de face sur quarant... tonte bâtiée.
UNE PIECE DE TERR... me lieu, ayant six arpents de ... de profondeur.
UNE CYPRIERE, ... ayant cinq arpents de face, a... deur.
VINGT ESCLAVES, d... presque tous créoles, parmi ... à talens.
DIX HUIT CHEVAUX ... boeufs de tire, têtes à corne...
Charrettes, outils et instr... charpentiers, meubles ... et qualités, batterie de cui... ble et de lits, douze couver... quantité d'autres objets don... longue.
AUSSI, 31 actions dans l... Consolidée des Cultivateur...
PLUS, un lot de rue ... tinville.
☞ Les conditions sero... vente qui aura lieu sur l'h... Lafinlais, à quatre milles ... Breau.
St Martinville, 24 nov. ...
15 déc—8

PAR B...
Succession de ...
EN vertu d'un ordre de ... ves, dans et pour la pa... velle-Orléans, daté le 21 no... en vente publique, le ven... décembre, 1837, à midi, à ... rues de Chartres et St. Lo... compte de feu Théodore N...
Un certain navi... classé No. 3, du por... semble avec ses cordages ... maintenant au dernier wh... Tome.
L'inventaire de crédit ... comptoir de Théodore Nic...
Conditions—6 mois de ... et hypothèque jusqu'à parf...

PAR F. DUTILL...
EN vertu d'un ordre de ... ves dans et pour la ... velle Orléans, en date du ... vendu le Samedi, 6 janv... encoignure des rues Char... esclaves suivants dépendan... Joseph Cheyron, savoir:
1o. CHARLES, nègre, ... sant charpentier.
2o. LINDOR, nègre, âg...
3o. VINCENT, ... charpentier.
4o. MARIE MADELEI... viron 30 ans, un peu blanc...
5o. MARIE LOUISE, ...
6o. CAROLINE, nègre... meatique
7o. MARIE AIMEE, n... ans, infirme.
8o. MARS, nègre, âgé ... m. coupé.
Conditions—six et douz... endossés à satisfaction des ... portant hypothèque jusqu'à int... cas de non paiement à leur ... paiement, bien entendu qu... avoir leur domicile dans la ...
Les actes de vente se... Théodore Seghers, notaire ... quéreurs.

Succession de ...
PAR DOMING...
LE Samedi, 6 Janvier 1... ordre de vente, rend... de cette paroisse il sera of... cau, à la Bourse encoignu... St. Louis, pour compte de ... et-après, savoir:
1 Un esclave nommé Mat... ans dans le pays, âgée de ... blanchisseuse, repasseuse... maison.
2. Un lot de terre situ... Esplanade et Plauché, ay... pieds, 11 pouces, face à le... pieds face à la rue Plauché... rallèle à la rue Plauché en... gues sur la ligne perpendic... semble les bâtisses qui se ... divisé en cinq, conformém... le notaire ci-après nommé... de la vente.
Conditions—L'esclave ... balance à 6 et 12 mois; et ... tant et la balance à 12 et ... endossés à satisfaction et ... paiement. En cas de non-... sera payé sur tout bille... sans que l'acquéreur ait d... ment.
Les actes de vente se... Duratel, not. pub.

PAR DOMING...
EN vertu d'un ordre de ... ville et paroi... te de Mr. J. J. Simon, exé... succession de feu J. C. A... credi, 27 décembre prochai... des rues Chartres et St. L...
Une mulâtresse nommée ... et son enfant Georges, âg... dite succession.
Conditions—Moitié co... mois, en billet endossé à ... thèque.
Acte de vente pardev... public.

PAR HEWLE...
Vente d...
IL sera vendu, samedi ... bre 1837, à la Bourse d... d'un ordre de la cour de ... 18 du courant, et sous la ...
DEUX LOTS DE T... Mrs J. W. Swain & C... leurs créanciers.
DEUX LOTS DE TE... entre les rues Girod et P... plan original comme Nos...
LE LOT No 9 mesure ... gues face à la rue du Ca... 151 pieds 1 pouce.
LE LOT No 10, mêmes ... Les lots ci dessus se pro... une allée.
CONDITIONS—Un, d... crédit, en billets endossés ... et hypothèque jusqu'à parfa...
Les actes de vente seron... Marks, notaire public, aux ...
23 nov—26

Vente de la succession ...
PAR J. LECA...
IL sera vendu, jeudi 4 jan... la Bourse et coignure ... vertu d'un ordre de la Cou... octobre 1837, les propriét... tenant à la succession de f...
1o. Sylvia, négresse d'... et ses deux enfans, l'un âgé ... tre de 2 mois.
2o. Julia, fille de Sylvia...
3o. Jacob, nègre charr... ronneur.
Conditions: 1/3 comp... 12 mois, payable en billets ... hypothèque spéciale jusqu'à ...
Les actes de vente seront ... reurs, pardevant L. T. Cair...

PAR FERNAND...
Succession de f...
MERCREDI 27 de Déc... au magasin No. 74, ... ordre de l'honorable Cour ... la Ville et Paroisse de la ... du 27 de Novembre derni... l'exécuteur testamentaire, ... de Marchandises de la d... grande variété d'objets de ... de marchandises de nouve... assortis en lots convenabl...
Conditions: Toute somm... au-dessus de $100 à 50? 60 ... de $500, 90 jours de crédit ... sés à la satisfaction de l'e... par année d'intérêt.

PAR FERNANDI...
Propriété de valeur, au fau... chemin de fer ...
IL sera vendu, samedi ... di, à la Bourse, encoign... Louis. Un lot de terre qu... la et Marais, mesure 60 pi... et 100 pieds à la rue des Ma... a une maison, presque neu... la rue des Marais, divisée e... bois de cipre et briquetés ... parfaitement remblayé, ... bonne affaire sont près de ... près du dépôt de Nashville ...
Actes de vente par devant ... aux frais de l'acquéreur.
Conditions à la vente.

JUS DE CITRON, ... 5 pipes jus de ... 6 Barils Gelée d... A vendre en dépôt ... 14 déc E. TA...